International Actuarial Association
Association Actuarielle Internationale

COMMUNIQUÉ **8 septembre 2020**

L'AAI publie un document sur les initiatives d'assurance de la qualité et de gouvernance portant sur l'IFRS 17

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est heureuse d'annoncer la publication du document *Quality Assurance and Governance Initiatives on IFRS 17* préparé par le Groupe de travail sur la coordination de l'IFRS 17 de son Comité exécutif.

Au cours des 20 dernières années, l'AAI a contribué de façon importante à l'élaboration de la Norme internationale d'information financière 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), et elle a acquis une vaste connaissance des défis et des principales approches en matière de présentation de l'information financière en vertu de l'IFRS 17 et du rôle de l'actuaire dans ce processus. L'AAI estime que de nombreux intervenants pourraient profiter des connaissances acquises par les actuaires au fil des ans. Le document présente ce que l'AAI considère comme de saines pratiques qui pourraient être appliquées pour améliorer la qualité, la crédibilité et la confiance du public à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers préparés conformément à l'IFRS 17, servant ainsi l'intérêt public.

Dans une optique de saine pratique, l'AAI préconise la production de rapports internes qui énoncent les travaux effectués conformément aux normes de pratique actuarielle applicables aux fins de l'IFRS 17 et qui sont dûment approuvés par des actuaires compétents. L'AAI estime que ces rapports seront utiles aux assureurs et à leurs auditeurs en améliorant la qualité et la crédibilité des états financiers et/ou de l'opinion d'audit, ce qui renforcera la confiance du public à l'égard des états financiers des assureurs.

On trouvera ce document sur le site Web de l'AAI, à la rubrique PUBLICATIONS/PAPERS.

Le Groupe de travail sur la coordination de l'IFRS 17 tiendra un webinaire le 30 septembre 2020 à 8 h (HAE) pour présenter ce document. Pour vous inscrire à ce webinaire, cliquez ici.

Cette activité appuie la mission et les objectifs stratégiques de l'AAI, qui consistent à fournir aux principales institutions supranationales une expertise actuarielle sur des questions pertinentes dans des tribunes mondiales servant l'intérêt public, et à soutenir le développement de la profession actuarielle à l'échelle mondiale et à promouvoir des normes professionnelles appropriées par l'entremise des associations membres.

Pour en savoir davantage sur les travaux de l'AAI en la matière, adressez-vous au Directeur des activités techniques, au Secrétariat de l'AAI.

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est le regroupement international des associations professionnelles d'actuaires et comporte plusieurs sections spécialisées selon les intérêts individuels des actuaires. Fondée en 1895, l'AAI existe pour promouvoir le développement d'une profession reconnue mondialement comme possédant les compétences techniques et la fiabilité nécessaires pour bien servir l'intérêt public. L'AAI comprend 73 associations Membres Titulaires, représentant 98 pourcent de tous les actuaires pleinement qualifiés dans le monde, et 28 associations Membres Associés.

International Actuarial Association | Association Actuarielle Internationale
99 Metcalfe Suite 1203 Ottawa, ON K1P 6L7 Canada
Tel: 1-613-236-0886 | Fax: 1-613-236-1386
secretariat@actuaries.org | www.actuaries.org